

Bezirksamt Neukölln BERLIN

Lettre d'information de l'équipe d'éducation interculturelle Neukölln (IKAT)

E-Mail: ikat-info@chance-berlin.com

Website: https://ikatneukoelln.chance-berlin.com/

L'équipe d'éducation interculturelle Neukölln (IKAT) est une Projet modèle, financé par le bureau de district de

Neukölln.

Cher Monsieur ou Madame, chers habitants de Neukölln,

Depuis le 24 novembre, **la réglementation 3G s'applique** aux transports publics et au travail dans toute l'Allemagne. Nous avons résumé pour vous le nouveau règlement et l'avons traduit en sept langues (anglais, français, arabe, farsi, polonais, turc, roumain).

La réglementation 3G dans les transports publics locaux

Depuis le 24 novembre, la vaccination complète ou la récupération du COVID est obligatoire pour l'utilisation des transports en commun. Les deux preuves peuvent être présentées soit via le carnet de vaccination jaune, le certificat numérique dans l'application Corona-Warn et / ou CovPass ou un code QR imprimé. Toute personne n'ayant pas été vaccinée ou guérie doit être munie d'un rapport de test négatif, renouvelé quotidiennement.

La régulation 3G au travail

L'accès au lieu de travail est également soumis à la réglementation 3G. Cela signifie que les employeurs et les employés n'y ont accès que s'ils sont complètement vaccinés, testés négatifs ou guéris. Les justificatifs correspondants doivent être à la disposition de l'employeur.

Remarque importante: les auto-tests ne sont pas autorisés. Les tests PCR sont valables 48 heures.

Les entreprises sont obligées de proposer des tests antigéniques (tests PoC) à tous les collègues sur le lieu de travail deux fois par semaine. Cela peut également être fait via des kits d'auto-test. Veuillez noter que les tests rapides PoC ne sont pas valables plus de 24 heures maximum. Les employeurs sont également tenus de surveiller et de documenter le respect de la condition 3G.

Travail mobile et bureau à domicile

Les employeurs sont tenus de permettre à leur équipe de travailler à domicile ou en déplacement sur rendez-vous.

Les employés sont obligés d'accepter l'offre et de travailler à domicile. Les postes de travail de bureau ne devraient être occupés qu'à un maximum de 50 pour cent.

Qui contacter

En cas d'infractions à la sécurité au travail ou de questions concernant le télétravail, vous pouvez contacter le Bureau d'État pour la sécurité au travail, la protection de la santé et la sécurité technique à Berlin par téléphone (030 90 254 5250) ou par e-mail (questions sur le bureau à domicile @ lagetsi . berlin.de).

Si un membre de votre entreprise est malade, vous pouvez appeler le 030 9028-2636 ou envoyer un e-mail à : beratungsstelle.bkv@senisas.berlin.de.

** Vous pouvez également nous contacter et il nous fera plaisir de vous aider à trouver les informations qui vous tiennent à cœur **

Sources:

https://www.berlin.de/corona/masshaben/arbeit/

https://www.radioeins.de/programm/sendung/der_schoene_morgen/_/bundesweit-3g-regel-gilt-ab-heute-in-bussen- und-bahnen.html